

**Bruxelles, le 27 avril 2026
(OR. en)**

8552/26

**INF 119
API 85**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	5742/26
Objet:	Projet de vingt-quatrième rapport annuel du Conseil sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission

1. L'article 17, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès aux documents prévoit que chaque institution doit publier un rapport annuel sur la mise en œuvre de ce règlement au cours de l'année écoulée.
2. Le projet de rapport annuel pour 2025 recense les principales tendances et caractéristiques des demandes d'accès aux documents du Conseil et passe en revue les plaintes adressées au médiateur ainsi que les décisions rendues par les juridictions européennes dans les affaires concernant la mise en œuvre du règlement par les institutions. Le rapport pour 2025 suit le nouveau format des dernières années, qui a été raccourci compte tenu du fait que les données statistiques sur lesquelles il se fonde sont librement accessibles sur le site web du Conseil.
3. Le groupe "Information" a examiné le projet de rapport annuel sur l'accès aux documents du Conseil pour 2025 et a procédé à un échange de vues sur ce rapport lors de sa réunion du 23 avril 2026.

4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil d'approuver, en point "A" de son ordre du jour, le rapport annuel dont le texte figure dans le document 5742/26.
-